

Communiqué de presse

Aurélie Filippetti juge très préoccupante l'attitude de YouTube, rapportée par les labels indépendants tant français qu'internationaux, dans le cadre de leurs négociations en vue du lancement d'un service de streaming musical



YouTube, propriété de Google, fort de sa position dominante en tant que diffuseur de musique sur Internet, menacerait d'éliminer de sa plateforme le répertoire musical et notamment les vidéos musicales, de tous les labels refusant ses conditions contractuelles et financières.

Un tel chantage est une menace pour la diversité musicale et pour le développement de nouveaux talents auxquels contribuent largement les labels indépendants.

Il est aussi une menace pour les artistes. Enfin, il pourrait conduire à priver le public d'une partie de l'offre légale musicale.

La ministre de la Culture et de la Communication souhaite que la Commission européenne soit particulièrement vigilante afin de prévenir d'éventuels abus de position dominante.

Une telle attitude est regrettable et met une nouvelle fois en lumière le besoin de régulation de ce marché, qu'il s'agisse des contenus légaux ou illégaux.

C'est sur la base de cette conviction que la ministre de la Culture et de la Communication portera prochainement un projet de loi proposant des dispositions visant à améliorer les relations entre les éditeurs de service de musique en ligne et les producteurs phonographiques, notamment afin d'assurer une diversité d'offre sur le marché et également une diversité musicale au sein de ces offres.

Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr

Paris, le 20 juin 2014

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>